

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 23 MARS 2017

Excusés :

- Monsieur FERBOS Philippe, pouvoir à Madame AUBIN Nicole
- Madame DESMARD Céline, pouvoir à Madame MERLE Valérie

Le compte rendu du Conseil Municipal du 23 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

1/ Subventions aux façades - Modification.

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'extension du dispositif «aide à la réhabilitation des façades», à la Place du 14 juillet.

2/ Subvention au titre des amendes de police.

L'assemblée délibérante à l'unanimité approuve le programme présenté qui s'élève 6 952 € HT, et autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention provenant de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière, auprès du Conseil Départemental de l'Allier.

3/ Budgets 2017.

a) Fiscalité locale : Le Conseil est tout d'abord informé de la décision de la Commission des Finances réunie récemment, de proposer une baisse des taux de fiscalité à hauteur de 2%, et ce à la majorité de ces membres (4 VOIX POUR et une VOIX CONTRE).

Les principales raisons de cette option, sont expliquées à l'assemblée ; elles sont les suivantes :

- baisse structurelle des dépenses de fonctionnement de la commune de Lapalisse, liée aux transferts de personnels et de compétences à la Communauté de Communes du « Pays de Lapalisse » ;

- analyse financière prospective très favorable sur les années 2017-2019 réalisée par les services de la DDFIP de l'Allier ;

À la suite de cette proposition, plusieurs conseillers municipaux s'expriment et avancent les arguments suivants :

- la baisse des taux proposée n'est pas assez conséquente, il faudrait l'envisager de manière beaucoup plus ample afin que les contribuables la perçoivent réellement lorsqu'ils recevront leur feuille d'impôts locaux ;

- il faut se montrer prudent en cette année d'élections, durant laquelle de nombreuses incertitudes vont subsister quant à l'avenir des collectivités locales, et notamment des communes ;

- il faudrait faire un effort sur le poste charges de personnel, où des agents vont partir à la retraite et nécessiteraient d'être remplacés ; par ailleurs la collectivité a fait largement appel aux contrats aidés, et un rééquilibrage en recrutements d'agents statutaires serait à envisager ;

- ne conviendrait-il pas d'investir plus massivement dans les programmes d'équipements, plutôt que de baisser les taux de fiscalité (?)

Réponses à toutes ces pistes et interrogations :

Il est rappelé le schéma de fonctionnement imaginé entre l'intercommunalité et les communes il y a plusieurs années :

- transfert massif des compétences des communes en direction de l'intercommunalité, afin de la doter d'un coefficient d'intégration fiscale (CIF) important, générateur d'une dotation d'intercommunalité abondante ;

- compte tenu de ce schéma d'actions, augmentation dans le temps des taux de fiscalité de l'intercommunalité, et baisse des taux de fiscalité des communes, afin de prendre en compte ces transferts de compétences, ce qui paraît logique et cohérent.

La commune capitalise ainsi les résultats de ce schéma pluriannuel d'actions, et recueille également les fruits d'une politique rigoureuse de gestion de ses programmes et charges de fonctionnement ; l'idée est donc d'en faire bénéficier les contribuables, tout en conservant une capacité d'investissement intacte avec encore cette année un budget très ambitieux.

À la suite de ce débat riche et positif, car basé sur une situation financière saine, le Conseil Municipal par 11 VOIX POUR, 10 CONTRE et 2 ABSTENTIONS approuve la baisse des taux d'imposition 2017 de la fiscalité locale, et ce à hauteur de 2%.

b) Subventions aux associations : Après présentation du tableau des subventions aux associations, l'assemblée délibérante par 22 VOIX POUR et 1 CONTRE (Philippe FUMOUX), approuve l'attribution des montants proposés pour 2017.

c) Budget général 2017 : Le Budget présenté s'équilibre en section de fonctionnement à 2 830 000 €, et à 2 198 000 € en section d'investissement ; il est approuvé à l'unanimité.

d) Budget annexe assainissement 2017 : Ce budget s'équilibre en section fonctionnement à 478 000 €, et à 432 000 € en section d'investissement.
Ce budget est adopté à l'unanimité.

e) Optimisation et sécurisation du réseau informatique - Fonds de concours versé à la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » : Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le fonds de concours de la ville de Lapalisse à la Communauté de Communes, pour le financement des prestations informatiques affectées aux services communaux pour un montant de 666,68 € TTC, et qui correspondent à des travaux d'optimisation et de sécurisation du réseau informatique et téléphonique commun.

4/ Acte de vente avec les propriétaires de la voie privée des Bruyères – Désignation d'un adjoint pour signature de l'acte.

Dans le cadre du transfert dans le domaine public de la voie privée des Bruyères, l'assemblée délibérante à l'unanimité approuve la conclusion d'un acte dans la forme administrative, pour l'acquisition sans indemnité des parcelles concernées avec les propriétaires riverains, et désigne Monsieur Gérard BOUCHET – Adjoint au Maire – pour signer les actes correspondants, au nom de la commune de Lapalisse.

5/ Moulin de la Ville – Cession à la Communauté de Communes.

Prenant en compte le projet actuellement mené par la Communauté de Communes, d'accueillir dans le bâti du Moulin une résidence d'accueil pour personnes handicapées d'une capacité de 15 places, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la cession à l'intercommunalité de ce bâtiment, au prix d'un euro.

Cette décision tient compte de l'intérêt général de ce projet, qui concerne aussi bien le volet social, l'accessibilité, et le secteur économique par la réinsertion professionnelle des personnes accueillies, ainsi que par le nombre d'emplois créés pour l'accompagnement des résidents.

6/ Adhésion de la commune de Lapalisse au groupement de commande SDE03 pour la fourniture d'électricité.

À l'unanimité, le Conseil accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour les achats d'électricité en tarification C5, (hors éclairage public) ; et ce au sein du Syndicat Départemental d'Électrification de l'Allier (SDE03).

7/ Questions diverses.

a) Participation de la commune au capital d'une Société d'Économie Mixte (SEM).

À l'unanimité le Conseil Municipal se déclare favorable à la participation de la commune au capital d'une Société d'Économie Mixte (SEM), dont l'objectif sera de porter un des programmes d'investissement important proposé par le groupe SICAREV à Lapalisse : un centre logistique frigorifique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 00.

Fait à LAPALISSE, le jeudi 30 mars 2017
Le Maire,

